

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1660

28 août 2009

SOMMAIRE

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	79639	Kahlo Investment S.A.	79644
.....		LNR Arman S.à r.l.	79670
AGR Conseils S.à r.l.	79647	LNR Arman S.à r.l.	79670
Amplex S.A.	79644	LNR Euro CMBS S.à r.l.	79670
Baudoin Luxembourg S.A.	79674	LNR Euro CMBS S.à r.l.	79671
Bricks 21st S.A.	79634	LNR UK CMBS S.à r.l.	79671
Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l.	79649	LNR UK CMBS S.à r.l.	79671
.....		LSRC II S.à r.l.	79669
Capital Italia	79673	Lux G1 Aviation	79639
CFL-Evasion S.A.	79668	MVC (Metallurgical V.C.) S.A.	79672
DH Commerciale S.à r.l.	79673	Mytec S.à r.l.	79668
EF Investments (Luxembourg) S.à r.l.	79674	NextWeb Holdings S.à r.l.	79640
E.I.N. Invest	79639	Night Flight (Finance) S.à r.l.	79636
Encore Plus Lombardia S.à r.l.	79673	Niovi S.A.	79643
Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l.	79634	O.B.B. Wembley S.A.	79648
Enterhold S.A.	79643	Oceanis Investments S.A.	79669
ERIKS Luxembourg S.A.	79674	Orangenburger S.A.	79635
Euro Asia Investment SA	79634	Palestre Investissement S.A.	79645
European Logistics Income Venture SCA	79650	Patron Capital Europe S.à r.l.	79648
.....		Patron Dieter Holding S.à r.l.	79668
Fay Properties S.A.	79644	PGS S.à r.l.	79643
Field Point (Luxembourg) I	79672	Phebus S.A.	79680
Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l.	79635	Pilenga Holding S.A.	79658
Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l.	79635	PKB International S.A.	79674
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l.	79635	PolyOne Luxembourg S.à r.l.	79643
Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l.	79635	Preferred Equity Linked Entity SA	79649
.....		PricewaterhouseCoopers	79649
Fondation Carlo Hemmer	79645	Quibrony S.A.	79673
Freeward Films International S.A.	79640	Riverways SA	79648
GB Invest	79639	Rosy Blue Carat S.A.	79671
GW4L	79639	Rosy Blue International S.A.	79670
IBHF S.A.	79634	Socamil S.A.	79634
I Chateau VII S.à r.l.	79636	Spring 96 S.A.	79647
INVESCO Real Estate Management S.à r.l.	79672	Thomas Winch & Partners S.A.	79648
.....		World Fitness Holding S.A.	79669
J Chateau VII S.à r.l.	79636		

Euro Asia Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.993.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO ASIA INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009100945/11.

(090120814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

IBHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009100952/10.

(090120867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Bricks 21st S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009100953/10.

(090120865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Socamil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 54.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009100954/10.

(090120863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Encore Plus Lux Co Metzantine I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 77.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.622.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009100970/13.

(090120887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

—
Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009100963/10.

(090120845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

—
Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009100964/10.

(090120844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Field Point PE I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.597.

—
Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009100965/10.

(090120842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.596.

—
Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009100966/10.

(090120840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Orangenburger S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.972.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juin 2009

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Maamar DOUAIDIA, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

H. CHARBON / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009101436/14.

(090121038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

J Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.961.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 22 juillet 2009:

- Cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B125.624, à III CO-INVESTMENT HOLDINGS (anciennement dénommée G Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.958.

- Quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.729, à VIII INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.(anciennement F Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.957

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2009.

Pour J Chateau VII S.à r.l.

Raphael Kemba-Tshilumba

Référence de publication: 2009101445/24.

(090121566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

I Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.960.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 22 juillet 2009:

- Cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B125.624, à III CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS (anciennement dénommée G Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.958.

- Quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.729, à VIII INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (anciennement F Château VII S.à r.l.), ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.957

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2009.

Pour I Château VII S.à r.l.

Raphael Kemba-Tshilumba

Référence de publication: 2009101447/24.

(090121562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Night Flight (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.261.

—
In the year two thousand and nine, on the third day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Thierry Champoussin born in Antibes, France, on 25 November 1964 and residing at 69 Gardyne street, Bronte, New South Wales, Australia,

2. Muriella Champoussin born in Pietralunga, Italy, on 7 November 1966, and residing at 69 Gardyne street, Bronte, New South Wales, Australia,

both represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Night Flight (Finance) S. à r.l., with registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 328 of February 13, 2009.

- The Company's capital is set at twenty million two hundred twenty seven thousand five hundred fifty one Euro (EUR 20,227,551) represented by twenty million two hundred twenty seven thousand five hundred fifty one (20,227,551) shares divided into fifteen million (15,000,000) Class A Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each, and five million two hundred twenty seven thousand five hundred fifty one (5,227,551) Class B Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The shareholders then took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to reduce the subscribed share capital by an amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) in order to reduce such capital from its present amount of twenty million two hundred twenty seven thousand five hundred fifty one Euro (EUR 20,227,551.-) down to five million two hundred and twenty-seven thousand five hundred and fifty-one euro (EUR 5,227,551.-) by the cancellation of fifteen million (15,000,000) Class A Ordinary Shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each and by reimbursement of the amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) to the shareholders in the following manner

1.- by reimbursement to Mr Thierry Champoussin, prenamed of the amount of fourteen million eight hundred and eighty thousand euro (EUR 14,880,000.-) and by the cancellation of fourteen million eight hundred and eighty thousand (14,880,000) Class A Ordinary Shares

2) by reimbursement to Mrs Muriella Champoussin, prenamed, of the amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) and by the cancellation of one hundred and twenty thousand (120,000) Class A Ordinary Shares.

Second resolution

As a consequence of such reduction of capital, the meeting decides to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five million two hundred and twenty-seven thousand five hundred and fifty-one euro (EUR 5,227,551.-) represented by five million two hundred and twenty-seven thousand five hundred and fifty-one (5,227,551) Class B Ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations of expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1- Monsieur Thierry Champoussin né à Antibes, France, le 25 novembre 1964, et résidant au 69 Gardyne Street, Bronte, New South Wales, Australie

2.- Madame Muriella Champoussin née à Pietralunga, Italie, le 7 novembre 1966, et résidant au 69 Gardyne Street, Bronte, New South Wales, Australie

Tous deux représentés par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Night Flight (Finance) S. à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 328 du 13 février 2009.

- Le capital social de la Société est fixé à vingt millions deux cent vingt sept mille cinq cent cinquante et un euros (EUR 20.227.551), représenté par vingt millions deux cent vingt sept mille cinq cent cinquante et un (20.227.551) parts sociales divisées en quinze millions (15.000.000) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et en cinq millions deux cent vingt sept mille cinq cent cinquante et un (5.227.551) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de réduire le capital souscrit à concurrence d'un montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt millions deux cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et un euros (EUR 20.227.551), à celui de cinq millions deux cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et un euros (EUR 5.227.551,-), par annulation de quinze millions (15.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et par remboursement du montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) aux associés de la manière suivante:

1) par remboursement à Monsieur Thierry Champoussin, prénommé, du montant de quatorze millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 14.880.000,-) et par annulation de quatorze millions huit cent quatre-vingt mille (14.880.000) parts sociales ordinaires de classe A,

2) par remboursement à Madame Muriella Champoussin, prénommée, du montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) et par annulation de cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de classe A.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital de la Société est fixé à cinq millions deux cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et un euros (EUR 5.227.551,-) divisées en cinq mille deux cent vingt-sept mille cinq cent cinquante et une (5.227.551) parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27762. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée par Me Carlo WERSANDT, Notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Me Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009102362/114.

(090122904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Lux G1 Aviation, Société Anonyme Soparfi,
(anc. GB Invest).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 97.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009102274/14.

(090122385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

E.I.N. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 38.430.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009102275/13.

(090122387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

GW4L, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.511.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102505/10.

(090122859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.013.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 3 février 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés;

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.
L'Agent Domiciliataire

Représenté par Richard Brekelmans / Représenté par Michael Verhulst

Référence de publication: 2009102283/17.

(090122223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Freeward Films International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 12.737.

Par jugement rendu le 5 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- FREEWARD FILMS INTERNATIONAL SA. (B12737), dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 13, boulevard de la Foire, a été dénoncé en date du 26 janvier 1977,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Bertrand Christmann
Le liquidateur

Référence de publication: 2009102294/15.

(090122436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

NextWeb Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.536.

In the year two thousand nine, on the ninth day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Sunstyle Entreprises Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Agiou Pavlou 15, LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus,

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 132.987,

both here represented by Mrs Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies dated July 9 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of NextWeb Holdings S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on 2 September 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2384 of September 30th, 2008. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 24 September 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2515 of October 15, 2008;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of FIFTY THOUSAND EUROS (50,000.- EUR) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (100,000.- EUR) to the amount of ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (150,000.- EUR) by the issuance of TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED NINETY NINE (24,999) new ordinary class A shares, TWENTY-FIVE THOUSAND (25,000) new ordinary class B shares and ONE (1) preferential class A share with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1) Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., prenamed, and represented as stated hereabove,

which declares to subscribe for TWENTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE (24,999) new ordinary class A shares and ONE (1) preferential class A share and to have them fully paid up by contribution in cash together with a share premium of an amount of FOUR HUNDRED FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE EUROS (EUR 449,999);

2) Sunstyle Entreprises Limited, prenamed, and represented as stated hereabove,

which declares to subscribe for TWENTY-FIVE THOUSAND (25,000) new ordinary class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

The total amount of FOUR HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE EUROS (499,999.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 8 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 150,000.- (one hundred thousand Euro), represented by:

- 74,998 (Seventy-four thousand nine hundred ninety-eight) class A ordinary shares having each a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Ordinary A Shares"),
- 74,999 (Seventy-four thousand nine hundred ninety-nine) class B ordinary shares having each a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Ordinary B Shares"),
- 2 (two) preferred A share having par value EUR 1.- (one Euro) (the "Preferred A Share"); and
- 1 (one) preferred B share having a par value EUR 1.- (one Euro) (the "Preferred B Share").

The holders of the Ordinary A Shares and the Preferred A Share are referred to as "Class A Shareholder" and the holders of the Ordinary B Shares and the Preferred B Share are referred to as "Class B Shareholder".

The Ordinary A Shares and the Ordinary B Shares are together referred as the "Ordinary Shares".

The Ordinary Shares, the Preferred A Share and the Preferred B Share are hereinafter collectively referred to as the "Shares".

Each Share confers, whatever its class be, an identical single voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately TWO THOUSAND EUROS (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 132.987,

- Sunstyle Entreprises Limited, une société régie par le droit Chypriote, ayant son siège social Agiou Pavlou 15, LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C 1105, Nicosia, Chypre,

toutes deux ici représentées par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 9 juillet 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée NextWeb Holdings S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384 du 30 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2515 du 15 octobre 2008;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) pour porter son montant actuel de CENT MILLE EUROS (100.000,- EUR) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,- EUR) par l'émission de VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (24.999) parts sociales ordinaires de classe A, VINGT-CINQ MILLE (25.000) parts sociales ordinaires de classe B ET UNE (1) part sociale préférentielle de classe A, d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT-DIX-NEUF (24.999) parts sociales nouvelles ordinaires de Classe A et UNE (1) part sociale nouvelle préférentielle A et les libérer moyennant apport en espèces avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros (EUR 449.999,-);

2) Sunstyle Entreprises Limited, précitée et représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire VINGT-CINQ MILLE (25.000) parts sociales nouvelles ordinaires de Classe B et les libérer moyennant apport en espèces.

Le montant total de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (499.999,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associées décident de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 150.000,- Euros (cent cinquante mille euros), représenté par:

- 74.998 (soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires de classe A, ayant chacune une valeur nominale de 1,- Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires A"),

- 74.999 (soixante-quatorze mille neuf-cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe B, ayant chacune une valeur nominale de 1,- Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires B"),

- 2 (deux) parts préférentielles de classe A d'une valeur nominale de 1,- Euro (un Euro) (les "Parts Préférentielles A"),
et

- 1 (une) part préférentielle de classe B d'une valeur nominale de 1,- Euro (un Euro) (la "Part Préférentielle B").

Le détenteur des Parts Ordinaires A et de la Part Préférentielle A est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe A" et le détenteur des Parts Ordinaires B et de la Part Préférentielle B est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe B".

Les Parts Ordinaires A et les Parts Ordinaires B sont collectivement désignées ci-après comme les "Part Ordinaires".

Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles A et B sont collectivement désignées ci-après comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Sociale confère, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, un droit de vote identique et chaque associé a des droits de votes proportionnels au nombre de parts qu'il détient.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée selon les formes requises pour la modification des Statuts."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. LANGNER G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27482. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009102358/147.

(090123392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Enterhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.976.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009102272/13.

(090122186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009102273/13.

(090122196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

PGS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.638.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102267/10.

(090122634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Niovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.149.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 juillet 2009

1. Sont nommés comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009:

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse

Maître Naji EL KHOURY, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse

Madame Alba SCHERER, employée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse

2. Le mandat du commissaire aux comptes MAAL SCI, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, a pris fin le 16 juillet 2009. Est nommé nouveau commissaire aux comptes, la société JENVILLE S.A., avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République de Panama, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102612/18.

(090123213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Amplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.383.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 31 juillet 2009

1. La démission de l'administrateur John Broadhurst Mills, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 31 juillet 2009;

2. la nomination de l'administrateur Kai Hennen, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 1^{er} août 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102607/18.

(090123369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 juillet 2009

1. Sont nommés comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009:

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse

Maître Naji EL KHOURY, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse

Madame Alba SCHERER, employée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse

2. Le mandat du commissaire aux comptes MAAL SCI, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, a pris fin le 16 juillet 2009. Est nommé nouveau commissaire aux comptes, la société JENVILLE S.A., avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République de Panama, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102613/18.

(090123214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Fay Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.160.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 juillet 2009

1. Sont nommés comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009:

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse

Madame Maryse GREICH, conseil fiscal, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des 7 Arpents,

Madame Alba SCHERER, employée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse.

2. Le mandat du commissaire aux comptes MAAL SCI, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, a pris fin le 16 juillet 2009. Est nommé nouveau commissaire aux comptes, la société JENVILLE S.A., avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République de Panama, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102615/18.

(090123216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Palestre Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
PALESTRE INVESTISSEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009102528/12.

(090122808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Fondation Carlo Hemmer, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2261 Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

R.C.S. Luxembourg G 125.

Bilan au 31 décembre 2008

Montants en Euros

	2008	2007
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 3)	1.374.435,72	1.438.595,43
Actif circulant		
Créances (Note 4)	15.665,44	15.181,84
Valeurs mobilières (Note 5)	1.283.839,32	2.344.708,79
Avoirs en banque (Note 6)	787.414,88	562.971,84
	<u>2.086.919,64</u>	<u>2.922.862,47</u>
	3.461.355,36	4.361.457,90
PASSIF	2008	2007
Capitaux propres		
Fonds social	12.394,68	12.394,68
Succession Carlo Hemmer	1.486.136,87	1.486.136,87
Dons (Note 7)	5.274,62	5.274,62
Résultats reportés	1.478.443,34	1.330.559,62
Résultat de l'exercice	(838.641,94)	147.883,72
	<u>2.143.607,57</u>	<u>2.982.249,51</u>
Dettes		
Dettes envers des établissements de crédit (Note 8)	1.309.554,09	1.373.314,69
Autres dettes (Note 4)	8.193,70	5.893,70
	<u>1.317.747,79</u>	<u>1.379.208,39</u>
	3.461.355,36	4.361.457,90

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

Compte de recettes et Dépenses pour l'année se terminant au 31 décembre 2008
(Montants en Euros)

	2008	2007
Recettes provenant de l'actif circulant		
Intérêts créditeurs	26.167,94	19.520,90
Revenus sur valeurs mobilières	49.199,29	67.984,58
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières	26.180,87	217.404,49
	<u>101.548,10</u>	<u>304.909,97</u>

Dépenses relatives à l'actif circulant		
Frais de gestion du portefeuille	(15.067,91)	(18.095,75)
Pertes réalisées sur valeurs mobilières	(139.863,22)	0,00
Dotations à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	(703.215,21)	(13.979,11)
	<u>(858.146,34)</u>	<u>(32.074,86)</u>
Résultat provenant de l'actif circulant	(756.598,24)	272.835,11
Autres recettes		
Loyer Lultzhausen (Note 4)	60.000,00	60.000,00
Dons	100,00	100,00
	<u>60.100,00</u>	<u>60.100,00</u>
Autres dépenses (Note 9)		
Frais administratifs	(5.244,35)	(1.667,65)
Frais divers	(36,50)	(165,00)
Projet Lultzhausen	(132.063,85)	(124.568,08)
Activités scolaires	(2.400,00)	(2.700,00)
Investissement CAJL	0,00	(54.950,66)
Groupe animateur	(2.399,00)	(1.000,00)
	<u>(142.143,70)</u>	<u>(185.051,39)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	(838.641,94)	147.883,72
Résultats reportés début de l'exercice	1.478.443,34	1.330.559,62
Résultats reportés fin de l'exercice	<u>639.801,40</u>	<u>1.478.443,34</u>

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

*Bilan au 31 décembre 2008
(Montants en Euros)*

ACTIF	2008	2007
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles (Note 3)	1.374.435,72	1.438.595,43
Actif circulant		
Créances (Note 4)	15.665,44	15.181,84
Valeurs mobilières (Note 5)	1.283.839,32	2.344.708,79
Avoirs en banque (Note 6)	787.414,88	562.971,84
	<u>2.086.919,64</u>	<u>2.922.862,47</u>
	3.461.355,36	4.361.457,90
PASSIF	2008	2007
Capitaux propres		
Fonds social	12.394,68	12.394,68
Succession Carlo Hemmer	1.486.136,87	1.486.136,87
Dons (Note 7)	5.274,62	5.274,62
Résultats reportés	1.478.443,34	1.330.559,62
Résultat de l'exercice	(838.641,94)	147.883,72
	<u>2.143.607,57</u>	<u>2.982.249,51</u>
Dettes		
Dettes envers des établissements de crédit (Note 8)	1.309.554,09	1.373.314,69
Autres dettes (Note 4)	8.193,70	5.893,70
	<u>1.317.747,79</u>	<u>1.379.208,39</u>
	3.461.355,36	4.361.457,90

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

*Compte de recettes et Dépenses pour l'année se terminant au 31 décembre 2008
(Montants en Euros)*

	2008	2007
Recettes provenant de l'actif circulant		
Intérêts créditeurs	26.167,94	19.520,90

Revenus sur valeurs mobilières	49.199,29	67.984,58
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières	26.180,87	217.404,49
	<u>101.548,10</u>	<u>304.909,97</u>
Dépenses relatives à l'actif circulant		
Frais de gestion du portefeuille	(15.067,91)	(18.095,75)
Pertes réalisées sur valeurs mobilières	(139.863,22)	0,00
Dotations à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	(703.215,21)	(13.979,11)
	<u>(858.146,34)</u>	<u>(32.074,86)</u>
Résultat provenant de l'actif circulant	(756.598,24)	272.835,11
Autres recettes		
Loyer Lultzhausen (Note 4)	60.000,00	60.000,00
Dons	100,00	100,00
	<u>60.100,00</u>	<u>60.100,00</u>
Autres dépenses (Note 9)		
Frais administratifs	(5.244,35)	(1.667,65)
Frais divers	(36,50)	(165,00)
Projet Lultzhausen	(132.063,85)	(124.568,08)
Activités scolaires	(2.400,00)	(2.700,00)
Investissement CAJL	0,00	(54.950,66)
Groupe animateur	(2.399,00)	(1.000,00)
	<u>(142.143,70)</u>	<u>(185.051,39)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	(838.641,94)	147.883,72
Résultats reportés début de l'exercice	1.478.443,34	1.330.559,62
Résultats reportés fin de l'exercice	639.801,40	1.478.443,34

L'annexe fait partie intégrante de ces comptes annuels

Référence de publication: 2009102539/117.

(090123445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Spring 96 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SPRING 96 S.A.

Signature

Référence de publication: 2009102529/12.

(090122809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

AGR Conseils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, 6, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 105.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009102545/12.

(090123455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

O.B.B. Wembley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 116.343.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009103327/9.

(090123683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Thomas Winch & Partners S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 87.335.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées en date du 24 juillet 2009, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société THOMAS WINCH & PARTNERS S.A. a définitivement cessé d'exister.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 127, rue de Mühlenbach à L-2168 Luxembourg.

THOMAS WINCH & PARTNERS S.A.

Dahlia Company S.A.

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2009103370/18.

(090123742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Riverways SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.142.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2009

Messieurs Freddy Bracke, Madame Anne-Marie Grieder et la Société COBELFRET I S.A. (anciennement NOVOLUX S.A.) sont renommés administrateurs.

COBELFRET I S.A., a transféré son siège social du 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et changé sa dénomination sociale de NOVOLUX S.A. en COBELFRET I S.A., en date du 29 avril 2009.

Monsieur Marc Bruyns est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Certifié conforme

A-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009103369/18.

(090124046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Patron Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 82.868.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle du gérant Géraldine SCHMIT du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009103373/18.

(090123592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Preferred Equity Linked Entity SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 146.774.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 30 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cappellen, le 04 août 2009.
Camille MINES
Notaire

Référence de publication: 2009103412/13.

(090124216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2009.
BLANCHE MOUTRIER
NOTAIRE

Référence de publication: 2009103409/12.

(090124182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Réunis en assemblée générale le 5 juin 2009, les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers ont décidé:

- d'élire comme membre supplémentaire au conseil de gérance à partir du 1^{er} juillet 2009:

Monsieur Marc Saluzzi, né le 16 mai 1963 à Briey (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

- de mettre à jour la liste des membres du conseil de gérance:

A partir du 1^{er} juillet 2009, la gérance de la société est assurée par:

Conseil de gérance:

1. Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), Président du conseil de gérance, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 17 juillet 1998, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

2. Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), Vice-président du conseil de gérance, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 7 novembre 2000, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

3. Monsieur Luc Henzig, né le 30 juin 1960 à Luxembourg, Membre du conseil de gérance, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 1^{er} janvier 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

4. Monsieur Paul Neyens, né le 9 septembre 1967 à Arlon (Belgique), Membre du conseil de gérance, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 15 février 2008, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

5. Madame Valérie Piastrelli, née le 1^{er} mars 1967 à Moyeuve-Grande (Moselle-France), Membre du conseil de gérance, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élue au conseil de gérance le 1^{er} janvier 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

6. Monsieur Wim Piot, né le 11 juin 1966 à Leuven (Belgique). Membre du conseil de gérance, expert-comptable, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 1^{er} janvier 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

7. Monsieur Marc Saluzzi, né le 16 mai 1963 à Briey (France), Membre du conseil de gérance, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 1^{er} juillet 2009, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des Statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 juillet 2009.

Pour PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009103604/40.

(090123610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

European Logistics Income Venture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.749.

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of July,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs Céline Tormen, employee, with professional address at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

acting as the representative of European Logistics (before named LOG), a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.727 and incorporated and existing under the Luxembourg law pursuant to a notarial deed dated on 13 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 1125 dated 9 November 2004, page 53954 (the "General Partner"), acting in its capacity as the general partner of the company, European Logistics Income Venture SCA, a société en commandite par actions, having its registered office 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.749 (the "Company"), pursuant to resolutions of the General Partner taken on 25 June 2009, an excerpt of which, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed, dated 13 July 2004 and its articles (the "Articles") have been published in the Mémorial C under number 1128 dated 10 November 2004, page 54117.

2. The Articles have been amended pursuant to:

- a general meeting of the shareholders dated 24 November 2004 deciding, among others, to change the name of the Company from LOG 1 SCA into European Logistics Income Venture SCA, published in the Mémorial C under number 431 dated 10 May 2005, page 20649;

- a notarial rectifying deed dated 14 February 2005 enacting the amendment of article 9.1 of the Articles following the change of name of the General Partner from LOG into European Logistics, published in the Mémorial C under number 834 dated 1 September 2005, page 39994;

- a notarial deed dated 15 February 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million two euro (EUR 1,000,002.-) to an amount of one million one hundred thirty thousand four euro (EUR 1,130,004.-), published in the Mémorial C under number 774 dated 3 August 2005, page 37140;

- a notarial deed dated 11 May 2005, enacting an increase of the share capital of the Company from one million one hundred thirty thousand four euro (EUR 1,130,004.-) to an amount of one million four hundred seventy six thousand six hundred six euro (EUR 1,476,606.-), published in the Mémorial C under number 975 dated 3 October 2005, page 46757;

- a notarial deed dated 18 January 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million four hundred seventy six thousand six hundred six euro (EUR 1,476,606.-) to an amount of one million five hundred

seventy-one thousand six hundred seven euro (EUR 1,571,607.-), published in the Mémorial C under number 840, dated 27 April 2006, page 40306;

- a notarial deed dated 27 March 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million five hundred seventy-one thousand six hundred seven euro (EUR 1,571,607.-) to an amount of one million six hundred twenty three thousand six hundred nine euro (EUR 1,623,609.-), published in the Mémorial C under number 1311, dated 6 July 2006, page 62888;

- a notarial deed dated 11 May 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million six hundred twenty three thousand six hundred nine euro (EUR 1,623,609.-) to an amount of one million eight hundred sixty five thousand one hundred nine euro (EUR 1,865,109.-), published in the Mémorial C under number 1446, dated 27 July 2006, page 69390;

- a notarial deed dated 10 November 2006, enacting an increase of the share capital of the Company from one million eight hundred sixty five thousand one hundred nine euro (EUR 1,865,109.-) to an amount of two million four hundred thirty thousand two hundred ten euro (EUR 2,430,210.-), published in the Mémorial C under number 423, dated 21 March 2007, page 20258;

- a notarial deed dated 14 February 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from two million four hundred thirty thousand two hundred ten euro (EUR 2,430,210.-) to an amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred sixteen euro and fifty cent (EUR 2,476,216.50), published in the Mémorial C under number 824, dated 9 May 2007, page 39516;

- a notarial deed dated 18 April 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of two million four hundred seventy-six thousand two hundred sixteen euro and fifty cent (EUR 2,476,216.50) to an amount of two million eight hundred seventy-five thousand four hundred fifty-five euro (EUR 2,875,455.-), published in the Mémorial C under number 1373, dated 5 July 2007, page 65866;

- a notarial deed dated 28 June 2007, amending certain provisions of the Articles, published in the Mémorial C under number 1988, dated 14 September 2007, page 95388;

- a notarial deed dated 17 October 2007, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of two million eight hundred seventy-five thousand four hundred fifty-five euro (EUR 2,875,455.-) to an amount of three million four hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven euro and fifty cent (EUR 3,435,457.50), published in the Mémorial C under number 2667, dated 21 November 2007, page 127977;

- a notarial deed dated 27 June 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of three million four hundred thirty-five thousand four hundred fifty-seven euro and fifty cent (EUR 3,435,457.50) to an amount of four million two hundred forty-one thousand nine hundred sixty-two euro and fifty cent (EUR 4,241,962.50), published in the Mémorial C under number 1951, dated 8 August 2008, page 93604;

- a notarial deed dated 1st August 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of four million two hundred forty-one thousand nine hundred sixty-two euro and fifty cent (EUR 4,241,962.50) to an amount of five million eight hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-three euro (EUR 5,823,963.-), published in the Mémorial C under number 2220, dated 11 September 2008, page 106550;

- a notarial deed dated 19 December 2008, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of five million eight hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-three euro (EUR 5,823,963.-) to an amount of six million three hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-four euro (EUR 6,323,964.-), published in the Mémorial C under number 335, dated 16 February 2009, page 16060; and

- a notarial deed dated 18 June 2009, enacting an increase of the share capital of the Company from an amount of six million three hundred twenty-three thousand nine hundred sixty-four euro (EUR 6,323,964.-) to an amount of seven million sixty thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,060,266.-), not yet published in the Mémorial C.

3. The share capital was then fixed at seven million sixty thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,060,266.-), represented by:

- forty-six thousand three hundred sixty-three (46,363) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as "actions de commandité" or "Class A shares"); and

- four million six hundred sixty thousand four hundred eighty-one (4,660,481) shares of Limited Shareholder (herein referred to as "actions de commanditaire" or "Class B Shares") (together with the Class A Shares, the "Shares").

Each Share has a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50).

4. Pursuant to article 6 of the Articles, the Company, for the purposes of the effective performance of the obligations resulting from the agreement possibly entered into or to be entered into between the Shareholders, has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of ninety-five million eight hundred fifteen thousand one hundred eighty-nine euro (EUR 95,815,189.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares and is subject to the specific limits and conditions set out under article 6 of the Articles.

5. The increase of the share capital, by way of authorised capital, shall be realised within the strict limits defined in article 6 of the Articles, which are as following:

" **6.2** . The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash made by the existing Shareholders in execution of the capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.3. Until 28 June 2012 at the latest, and in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue or not of Shares to the existing Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the Law.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.10. Upon cash increase of the share capital of the Company by the General Partner within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under article 6 of the Articles."

6. In the resolutions of the General Partner of the Company taken on 25 June 2009, the General Partner of the Company resolved in compliance with article 6 of the Articles to increase the share capital of the Company, by way of authorised capital, with an amount of five hundred seventy-three thousand euro (EUR 573,000.-) subject to the payment of a global share premium for an amount of five million one hundred fifty-seven thousand euro (EUR 5,157,000.-) allocated to an available reserve item of the balance sheet, pursuant to articles 5 and 6 of the Articles in order to raise it from the amount of seven million sixty thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,060,266.-) to seven million six hundred thirty-three thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,633,266.-), by creating and issuing three hundred eighty two thousand (382,000) new Class B Shares (the "New Class B Shares") with a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) each, having the same rights and obligations as the existing Class B Shares.

7. The General Partner has further decided to have the increase of the share capital enacted by a Luxembourg notary and to grant:

- Christel Di Marco, employee, residing professionally in Luxembourg; and /or
- Céline Tormen, employee, residing professionally in Luxembourg;

a power of attorney to have the increase of the subscribed capital of the Company and the consequential amendments to the Articles recorded in a deed of notary.

8. The New Class B Shares were fully subscribed by the existing Class B Shareholders exercising their respective preferential right of subscription i.e.:

1) COLISEE RE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Register of Commerce under number 542 066 394 RCS, subscribed thirty-one thousand eight hundred thirty-three (31,833) New Class B Shares for an amount of forty-seven thousand seven hundred forty-nine euro and fifty cent (EUR 47,749.50), subject to a share premium of four hundred twenty-nine thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 429,745.50), for a total amount of four hundred seventy-seven thousand four hundred ninety five euro (EUR 477,495.-);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, a société civile à capital variable incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France (registered under number 414 874 313 in Nanterre), subscribed thirty-one thousand eight hundred thirty-three (31,833) New Class B Shares for an amount of forty-seven thousand seven

hundred forty-nine euro and fifty cent (EUR 47,749.50), subject to a share premium of four hundred twenty-nine thousand seven hundred forty-five euro and fifty cent (EUR 429,745.50), for a total amount of four hundred seventy-seven thousand four hundred ninety five euro (EUR 477,495.-);

3) AXA SEGUROS GENERALES, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain with registered office at Calle Monsenor Palmer n°1, Palma de Mallorca, Spain, subscribed thirty-six thousand seventy-eight (36,078) New Class B Shares for an amount of fifty-four thousand one hundred seventeen euro (EUR 54,117.-), subject to a share premium of four hundred eighty-seven thousand fifty-three euro (EUR 487,053.-), for a total amount of five hundred forty-one thousand one hundred seventy euro (EUR 541,170.-);

4) AXA PORTUGAL COMPANHIA DE SEGUROS S.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Portugal with registered office at rua Goncalo Sampaio 39 Ap. 4076, 4002-001 Porto, Portugal, subscribed six thousand three hundred sixty-eight (6,368) New Class B Shares for an amount of nine thousand five hundred fifty-two euro (EUR 9,552.-), subject to a share premium of eighty-five thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 85,968.-), for a total amount of ninety-five thousand five hundred twenty euro (EUR 95,520.-);

5) MUTAVIE S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France, subscribed sixty-three thousand six hundred sixty-seven (63,667) New Class B Shares for an amount of ninety-five thousand five hundred euro and fifty cent (EUR 95,500.50), subject to a share premium of eight hundred fifty-nine thousand five hundred four euro and fifty cent (EUR 859,504.50), for a total amount of nine hundred fifty-five thousand five euro (EUR 955,005.-);

6) CARDIF ASSURANCE VIE S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France, subscribed forty-two thousand four hundred forty-four (42,444) New Class B Shares for an amount of sixty-three thousand six hundred sixty-six euro (EUR 63,666.-), subject to a share premium of five hundred seventy-two thousand nine hundred ninety-four euro (EUR 572,994.-), for a total amount of six hundred thirty-six thousand six hundred sixty euro (EUR 636,660.-);

7) SOGECAP S.A., a société anonyme, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France, subscribed forty-two thousand four hundred forty-four (42,444) New Class B Shares for an amount of sixty-three thousand six hundred sixty-six euro (EUR 63,666.-), subject to a share premium of five hundred seventy-two thousand nine hundred ninety-four euro (EUR 572,994.-), for a total amount of six hundred thirty-six thousand six hundred sixty euro (EUR 636,660.-); and

8) EUROPEAN LOGISTICS FEEDER S.C.A., a société en commandité par actions, incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.820, subscribed one hundred twenty-seven thousand three hundred thirty-three (127,333) New Class B Shares for an amount of one hundred ninety thousand nine hundred ninety-nine euro and fifty cent (EUR 190,999.50), subject to a share premium of one million seven hundred eighteen thousand nine hundred ninety-five euro and fifty cent (EUR 1,718,995.50) for a total amount of one million nine hundred nine thousand nine hundred ninety-five euro (EUR 1,909,995.-).

9. The New Class B Shares were fully paid up together with a share premium through contributions in cash on 25 and 26 June 2009, as evidenced by the bank certificate issued by Dexia-Banque Internationale à Luxembourg on 29 June 2009, so that the Company had at its free disposal the amount of five million seven hundred thirty thousand euro (EUR 5,730,000.-).

10. The justifying documents of the subscription and of the payment of the New Class B Shares have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt. Therefore, the capital increase is effective as of 26 June 2009 at which all the New Class B Shares were fully paid up.

11. As a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at seven million six hundred thirty-three thousand two hundred sixty-six euro (EUR 7,633,266.-) represented by:

- forty-six thousand three hundred sixty-three (46,363) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as "actions de commandité" or "Class A shares"); and

- five million forty-two thousand four hundred eighty-one (5,042,481) shares of Limited Shareholder (herein referred to as "actions de commanditaire" or "Class B Shares");

(the Class A Shares together with the Class B Shares, are referred to as the "Shares"), with a par value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) each."

12. As a consequence of the present increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 6.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **6.1.** For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the Shareholders and the Company, the Company has an un-issued but

authorised capital of a maximum amount of ninety-five million two hundred forty-two thousand one hundred eighty-nine euro (EUR 95,242,189.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand two hundred Euro (EUR 4,200).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet,

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Céline Tormen, employée privée, avec adresse professionnelle au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de European Logistics, (anciennement dénommée LOG), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.727 et constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") sous le numéro 1125 du 9 novembre 2004, page 53954 (le "Gérant Commandité"), agissant en sa qualité de gérant commandité de European Logistics Income Venture SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.749 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par le Gérant Commandité le 25 juin 2009, dont un extrait, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, qui agit es qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié en date du 13 juillet 2004 et ses statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C sous le numéro 1128 du 10 novembre 2004, page 54117.

2. Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises en vertu:

- d'une assemblée générale des actionnaires tenue le 24 novembre 2004 décidant notamment de changer la dénomination de la Société de LOG 1 SCA en European Logistics Income Venture SCA, publiée au Mémorial C sous le numéro 431 du 10 mai 2005, page 20649;

- d'un acte rectificatif notarié en date du 14 février 2005 constatant la modification de l'article 9.1 des Statuts suite au changement de dénomination du Gérant Commandité de LOG en European Logistics, publié au Mémorial C sous le numéro 834 du 1^{er} septembre 2005, page 39994;

- d'un acte notarié du 15 février 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million et deux euros (1.000.002,- EUR) à un million cent trente mille et quatre euros (1.130.004- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 774 du 3 août 2005, page 37140;

- d'un acte notarié du 11 mai 2005 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million cent trente mille et quatre euros (1.130.004,- EUR) à un million quatre cent soixante-seize mille six cent six euros (1.476.606,- EUR) publié au Mémorial C sous le numéro 975 du 3 octobre 2005, page 46757;

- d'un acte notarié du 18 janvier 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million quatre cent soixante-seize mille six cent six euros (1.476.606- EUR) à un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept euros (1.571.607,- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 840 du 27 avril 2006, page 40306;

- d'un acte notarié du 27 mars 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million cinq cent soixante et onze mille six cent sept euros (1.571.607,- EUR) à un million six cent vingt-trois mille six cent neuf euros (1.623.609,- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1311 du 6 juillet 2006, page 62888;

- d'un acte notarié du 11 mai 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million six cent vingt-trois mille six cent neuf euros (1.623.609,- EUR) à un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf euros (1.865.109,- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1446 du 27 juillet 2006, page 69390;

- d'un acte notarié du 10 novembre 2006 constatant l'augmentation du capital social de la Société d'un million huit cent soixante-cinq mille cent neuf euros (1.865.109,- EUR) à deux millions quatre cent trente mille deux cent dix euros (2.430.210,- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 423, en date du 21 mars 2007, page 20258;

- d'un acte notarié du 14 février 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions quatre cent trente mille deux cent dix euros (2.430.210,- EUR) à deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize euros et cinquante centimes (2.476.216,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 824, en date du 9 mai 2007, page 39516;

- d'un acte notarié du 18 avril 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions quatre cent soixante-seize mille deux cent seize euros et cinquante centimes (2.476.216,50 EUR) à deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante cinq euros (2.875.455,- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1373, en date du 5 juillet 2007, page 65866;

- d'un acte notarié du 28 juin 2007, modifiant certaines dispositions des Statuts, publié au Mémorial C sous le numéro 1988, en date du 14 septembre 2007, page 95388;

- d'un acte notarié du 17 octobre 2007 constatant l'augmentation du capital social de la Société de deux millions huit cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante cinq euros (2.875.455,- EUR) à trois millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et cinquante centimes (3.435.457,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 2667, en date du 21 novembre 2007, page 127977;

- d'un acte notarié du 27 juin 2008 constatant l'augmentation du capital social de la Société de trois millions quatre cent trente-cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et cinquante centimes (3.435.457,50 EUR) à quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (4.241.962,50 EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 1951, en date du 8 août 2008, page 93604;

- d'un acte notarié du 1^{er} août 2008 constatant l'augmentation du capital social de la Société de quatre millions deux cent quarante et un mille neuf cent soixante-deux euros et cinquante centimes (4.241.962,50 EUR) à cinq millions huit cent vingt-trois mille neuf cent soixante-trois euros (5.823.963,- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 2220, en date du 11 septembre 2008, page 106550;

- d'un acte notarié du 19 décembre 2008 constatant l'augmentation du capital social de la Société de cinq millions huit cent vingt-trois mille neuf cent soixante-trois euros (5.823.963,- EUR) à six millions trois cent vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre euros (6.323.964,- EUR), publié au Mémorial C sous le numéro 335, en date du 16 février 2009, page 16060; et

- d'un acte notarié du 18 juin 2009 constatant l'augmentation du capital social de la Société de six millions trois cent vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre euros (6.323.964,- EUR) à sept millions soixante mille deux cent soixante-six euros (7.060.266,- EUR), non encore publié au Mémorial C.

3. Le capital social de la Société était alors fixé à sept millions soixante mille deux cent soixante-six euros (7.060.266,- EUR) représenté par:

- quarante six mille trois cent soixante trois (46.363) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les "actions de commandité" ou "Actions de Classe A"); et

- quatre millions six cent soixante mille quatre cent quatre-vingt une (4.660.481) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaire" ou "Actions de Classe B"); (ensemble avec les Actions de Classe A, les "Actions").

Chaque Action a une valeur nominale d'un euro et cinquante centimes (1,50 EUR).

4. Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société, afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de la convention intervenue ou à intervenir probablement entre les Actionnaires, disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt-quinze millions huit cent quinze mille cent quatre-vingt-neuf euros (95.815.189,- EUR) pour émettre de nouvelles Actions ou augmenter la valeur nominale des Actions et sera soumise aux limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts.

5. L'augmentation du capital social de la Société par voie de capital autorisé, doit être réalisée dans le strict respect des limites et conditions définies à l'article 6 des Statuts, qui sont les suivantes:

"6.2. Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission d'Actions nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie et rémunération d'apports en numéraire effectués par les Actionnaires existants en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.3. Jusqu'au 28 juin 2012 au plus tard, et conformément aux engagements pris par le Gérant Commandité dans toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé, par émission de nouvelles Actions ou augmentation de la valeur nominale des Actions existantes aux Actionnaires actuels ou à toutes autres personnes approuvées par les Actionnaires conformément aux dispositions applicables de la Loi.

6.4. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées par toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société.

6.5. Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6. Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7. Les droits attachés aux Actions nouvelles seront identiques à ceux attachés respectivement aux classes d'Actions déjà émises.

6.8. Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9. Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.10. Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 6 des Statuts de la Société."

6. Dans les résolutions prises le 25 juin 2009 par le Gérant Commandité de la Société, celui-ci a décidé, conformément à l'article 6 des Statuts, d'augmenter le capital social de la société par voie du capital autorisé, à concurrence de cinq cent soixante treize mille euros (573.000- EUR), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de cinq millions cent cinquante-sept mille euros (5.157.000- EUR) qui restera allouée à un compte de réserves disponibles du bilan, conformément aux articles 5 et 6 des Statuts, pour porter ainsi le capital social du montant de sept millions soixante mille deux cent soixante-six euros (7.060.266- EUR) à sept millions six cent trente-trois mille deux cent soixante-six euros (7.633.266- EUR), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-deux mille (382.000) nouvelles Actions de Classe B (les "Nouvelles Actions de Classe B") d'une valeur nominale d'un euro et cinquante centimes (1,50 EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les Actions de Classe B existantes.

7. Le Gérant Commandité a également décidé de faire acter l'augmentation de capital social par un notaire luxembourgeois et de donner pouvoir à:

- Christel Di Marco, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg; et/ou
- Céline Tormen, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg;

afin de faire enregistrer par acte notarié l'augmentation de capital souscrit de la Société et les modifications des Statuts en découlant.

8. Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement souscrites par les Actionnaires existants de Classe B exerçant leur droit préférentiel de souscription respectif comme suit:

1) COLISEE RE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro 542 066 394 RCS, a souscrit trente et un mille huit cent trente-trois (31.833) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quarante-sept mille sept cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (47.749,50 EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de quatre cent vingt-neuf mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes (429.745,50 EUR), pour une somme totale de quatre cent soixante dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (477.495- EUR);

2) SCI VENDOME ACTIVITE, une société civile à capital variable constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au Coeur Défense, Tour B, La Défense 4, 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, (immatriculée auprès du registre des Sociétés à Nanterre sous le numéro 414 874 313) a souscrit trente et un mille huit cent trente-trois (31.833) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quarante-sept mille sept cent quarante-neuf euros et cinquante centimes (47.749,50 EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de quatre cent vingt-neuf mille sept cent quarante-cinq euros et cinquante centimes (429.745,50 EUR), pour une somme totale de quatre cent soixante dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (477.495- EUR);

3) AXA SEGUROS GENERALES, S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, une société constituée et gouvernée conformément au droit espagnol ayant son siège social à Calle Monsenor Palmer n°1, Palma de Mallorca, Espagne, a souscrit trente-six mille soixante dix-huit (36.078) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de cinquante-quatre mille cent dix-sept euros (54.117- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre vingt-sept mille cinquante-trois euros (487.053- EUR), pour une somme totale de cinq cent quarante et un mille cent soixante-dix euros (541.170- EUR);

4) AXA PORTUGAL COMPANHIA DE SEGUROS S.A., une société constituée et gouvernée conformément au droit portugais ayant son siège social à rua Goncalo Sampaio 39 Ap. 4076, 4002-001 Porto, Portugal, a souscrit six mille trois cent soixante-huit (6.368) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de neuf mille cinq cent cinquante-deux euros (9.552- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de quatre vingt-cinq mille neuf cent soixante-huit euros (85.968- EUR), pour une somme totale de quatre vingt-quinze mille cinq cent vingt euros (95.520- EUR);

5) MUTAVIE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France, a souscrit soixante-trois mille six cent soixante-sept (63.667) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de quatre vingt-quinze mille cinq cents euros et cinquante centimes (95.500,50 EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de huit cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre euros et cinquante centimes (859.504,50 EUR), pour une somme totale de neuf cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (955.005- EUR);

6) CARDIF ASSURANCE VIE S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 5, avenue Kléber, F-75016 Paris, France, a souscrit quarante-deux mille quatre cent quarante-quatre (42.444) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de soixante-trois mille six cent soixante-six euros (63.666- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de cinq cent soixante-douze mille neuf cent quatre vingt quatorze euros (572.994- EUR), pour une somme totale de six cent trente-six mille six cent soixante euros (636.660- EUR);

7) SOGECAP S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit français, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, France, a souscrit quarante-deux mille quatre cent quarante-quatre (42.444) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de soixante-trois mille six cent soixante-six euros (63.666- EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant de cinq cent soixante-douze mille neuf cent quatre vingt quatorze euros (572.994- EUR), pour une somme totale de six cent trente-six mille six cent soixante euros (636.660- EUR); et

8) EUROPEAN LOGISTICS FEEDER S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.820, a souscrit cent vingt-sept mille trois cent trente-trois (127.333) Nouvelles Actions de Classe B pour un montant de cent quatre vingt-dix mille neuf cent quatre vingt dix-neuf euros et cinquante centimes (190.999,50 EUR), moyennant une prime d'émission d'un montant d'un million sept cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros et cinquante centimes (1.718.995,50 EUR), pour une somme totale d'un million neuf cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros (1.909.995- EUR).

9. Les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement libérées, ensemble avec une prime d'émission, par apport en numéraire le 25 et 26 juin 2009, tel que constaté par le certificat bancaire émis par Dexia-Banque Internationale à Luxembourg le 29 juin 2009, de sorte que la société avait, à sa libre disposition, le montant de cinq millions sept cent trente mille euros (5.730.000- EUR).

10. Les documents justificatifs de la souscription et de la libération des Nouvelles Actions de Classe B ont été présentés au notaire soussigné, qui en prend expressément acte. Dès lors, l'augmentation de capital prend effet au 26 juin 2009 date à laquelle les Nouvelles Actions de Classe B ont été entièrement libérées.

11. A la suite de cette augmentation de capital de la Société, l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept millions six cent trente-trois mille deux cent soixante-six euros (7.633.266- EUR), représenté par

- quarante six mille trois cent soixante trois (46.363) actions d'Actionnaire Commandité (ci-après les "actions de commandité" ou "Actions de Classe A"); et

- cinq millions quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt une (5.042.481) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaire" ou "Actions de Classe B"),

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B, sont reprises ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale d'un euro et cinquante centimes (1,50 EUR), chacune."

12. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée par voie de capital autorisé, l'article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant intervenir à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires et la Société, la Société disposera d'un capital autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt-quinze millions deux cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-neuf euros (95.242.189- EUR) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à la somme de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Tormen, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30062. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009103680/446.

(090125075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Pilenga Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.508.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SERVIZIO ITALIA - Società Fiduciaria e di Servizi S.p.A., a company incorporated pursuant to Italian laws, with registered office in Salita S. Nicola da Tolentino, 1/b, 00187 Roma, Italy, recorded with the trade register of Italy, under the number RM-334093,

here represented by Mr Roberto Manciocchi, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Rome, Italy, on 8 June 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "PILENGA HOLDING S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the taking of subscriptions, participating interests and financial interests in whatever form in any companies, investment companies, consortiums or group undertakings of Luxembourg or foreign law, as well as the management of the funds put at its disposal, the control, the management and the development of such participating interests.

Furthermore, the company may guarantee and grant loans or otherwise assist the companies, in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company itself.

The purpose of the Company also comprises the creation, acquisition, sale, development, exercise, use or concession of the use, by any means, of a copyright on computer software, of patents, trademarks or brand names, drawings or models.

The company may also carry out for its own account or on behalf of third parties any movable property or real estate, commercial, industrial and financial transactions useful or necessary in order to favour its development or linked directly or indirectly to its purpose.

Finally, the purpose of the Company includes the acquisition, sale, exchange, renting, management, administration and holding in any form, in a direct or indirect way, of any real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000) consisting of five hundred (500) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a shareholder nominated as the "usufructuary" and in bare ownership by another shareholder nominated as the "bare owner".

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- overall rights in the Company,
- voting rights at ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital.

The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are those determined by common law and, in particular, the right to the assets of the liquidation of the company.

The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established as follows:

- If the shares are registered, by registration in the register of shareholders:
 - * in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct,
 - * in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner,
- If the shares are bearer:
 - * by the mantle of the shares to be assigned to the bare owner
 - * by the coupons of the shares to be assigned to the usufructuary.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the first Thursday of the month of April at 1.00 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on the December 31 of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provision

The first business year begins on the date of the formation and ends on 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the prenamed party appearing, represented as stated above, hereby declares to subscribe five hundred (500) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are paid up by the Shareholder to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,500.00.

Resolutions of the shareholder

The above named party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at four (4) directors and that of the statutory auditors at 1 (one).

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr Jean QUINTUS, director, residing in L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach, born in Peppange, on 2 November 1939;

- Mr Joseph WINANDY, director, residing in L-5960 Itzig, 91, rue de l'Horizon, born in Ettelbruck, on 16 February 1946;

- Mr Koen LOZIE, director, residing in L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés, born in Deinze, Belgium, on 24 June 1965;

- COSAFIN S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 70.588, having for permanent representative Monsieur Jacques BORDET, director, residing in L-5762 Hassel, 27, rue de Syren, born in Lyon, France, on 7 March 1941.

The mandate of the Directors will expire after the Annual Meeting of Shareholders called to approve the account as at 31 December 2009.

3. Fiduciaire HRT, a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.213, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders called to approve the account as at 31 December 2009.

4. The address of the registered office of the Company is at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxy holder and in case of divergences between English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the the proxy holder of the above appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SERVIZIO ITALIA - Società Fiduciaria e di Servizi S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Salita S. Nicola da Tolentino, 1/b, 00187 Rome, Italie, inscrite au registre des commerce d'Italie, sous le numéro RM-334093, ici représentée par Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, Italie, en date du 8 juin 2009.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "PILENGA HOLDING S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle - même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société a également pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien immobilier tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

* Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,

* Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire,
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans

la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique con-

forme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des Résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.500,00.

Résolutions de l'associé unique

La comparante, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Jean QUINTUS, administrateur de sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11 rue de Fischbach, né à Peppange, le 2 Novembre 1939;

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant à L-5960 Itzig, 91, rue de l'Horizon, né à Etelbruck, le 16 février 1946;

- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, demeurant à L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés, né à Deinze, Belgique, le 24 Juin 1965;

- COSAFIN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission Monsieur Jacques BORDET, administrateur de sociétés, demeurant à L-5762 Hassel, 27, rue de Syren, né à Lyon, France, le 7 mars 1941.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

3. FIDUCIAIRE HRT, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.213, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

4. Le siège social de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2009. LAC / 2009 /22584. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009103664/548.

(090124771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Patron Dieter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 115.587.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009103375/21.

(090123608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

CFL-Evasion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.548.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009103315/10.

(090123825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Mytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.

R.C.S. Luxembourg B 136.265.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009103313/10.

(090124061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

LSRC II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.582.

Suite à la cession du 16 juillet 2009:

5 526 parts sociales sont détenues par «Arizona PSPRS Trust (IRS EIN: 26 6458031)» dont le siège se situe à 3010 E. Camelback Road, Suite 200, Phoenix, Arizona 85016 (USA),

2 394 parts sociales sont détenues par «Belcorp Investments (Delaware) Inc. (No. 3948642)» dont le siège se situe à 1508 West Broadway, Suite 900, Vancouver, BC V6J 1W8 (Canada),

1 160 parts sociales sont détenues par «LSRC II Investor S.à r.l.(B 146.583)» dont le siège se situe à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

2 753 parts sociales sont détenues par «New Drug Royalty, LLC (No. 4233268)» dont le siège se situe à 22 St. Clair Avenue East, Suite 200, Toronto, Ontario M4T 2S5 (Canada),

1 428 parts sociales sont détenues par «Cheswold Investments (DRI) LLC (No. 4699819)» dont le siège se situe à 1717 Arch Street, Suite 4050, Philadelphia, PA 19103 (USA),

1 017 parts sociales sont détenues par «AMP Capital Investors Limited as Trustee of the Future Directions Private Equity Fund 1A (ABN 59 001 777 591)» dont le siège se situe à Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street, Sydney NSW 2000 (Australie),

180 parts sociales sont détenues par «AMP Capital Investors Limited as Trustee of the Future Directions Private Equity Fund 1B (ABN 59 001 777 591)» dont le siège se situe à Level 13, AMP Centre, 50 Bridge Street, Sydney NSW 2000 (Australie),

1 843 parts sociales sont détenues par «Board of Fire and Police Pension Commissioners of the City of Los Angeles (IRS EIN: 95-6000735)» dont le siège se situe à 360 E. Second Street, Suite 400, Los Angeles, Californie 90012 (USA),

1 197 parts sociales sont détenues par «Go Royalties Limited (No. 124417)» dont le siège se situe à Place des Florentins 1, PO Box 3241, Geneva 1211, Suisse et,

2 parts sociales sont détenues par «Wesbild Inc (UBI No.: 601 349 871)» dont le siège se situe à 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington 98101, (USA)

Luxembourg, le 06 août 2009.

Pour LSRC II S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009102880/34.

(090123413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Oceanis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 108.523.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCEANIS INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009100942/11.

(090120817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

World Fitness Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 77.294.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD FITNESS HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009100951/11.

(090120808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2009100955/10.

(090120861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Rosy Blue International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.515.

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue au siège social en date du 27 juillet 2009, de la société Rosy Blue International S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à 01 juillet 2015:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Election du nouveau représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à 01 juillet 2015:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Election du nouveau représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à 01 juillet 2015:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009101469/22.

(090121246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LNR Arman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.291.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2009100956/11.

(090120859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.169.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2009100957/11.

(090120858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LNR Euro CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 89.169.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2009100958/10.

(090120856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.267.

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue au siège social en date du 27 juillet 2009, de la société Rosy Blue Carat S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à 1^{er} juillet 2015:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Election du nouveau représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à 1^{er} juillet 2015:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Election du nouveau représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à 1^{er} juillet 2015:

Monsieur Robert van' t Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009101471/22.

(090121236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LNR UK CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 89.170.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2009100959/11.

(090120854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

LNR UK CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 89.170.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2009100960/10.

(090120851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

MVC (Metallurgical V.C.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.042.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique de la Société MVC (METALLURGICAL V.C.) S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 22 juillet 2009.

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale prend note de la démission de l'administrateur Piero Marco Romagnoli reçue par courrier du 1^{er} juillet 2009 et l'accepte.

Troisième résolution:

L'assemblée générale prend note de la démission du commissaire aux comptes Julien Nicaud reçue par courrier du 17 juillet 2009 et l'accepte.

OMISSIS

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, et domicilié professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Alain Renard prendra fin en même temps que celui des administrateurs déjà en fonction, à savoir lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer réviseur d'entreprise la société Fin-Contrôle SA, société anonyme, avec adresse au 12 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le mandat de la société Fin-Contrôle SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le 22 juillet 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Mauro Rezzonico / Ursula Geiser

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009102268/33.

(090122638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 133.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEXANDER TAFT / MARK WEEDEN.

Référence de publication: 2009100961/10.

(090120849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.610.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009100962/10.

(090120847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009100968/11.

(090120891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 28 avril 2009 à 10 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, demeurant 3 place des Bergues, CH-1201 Genève, Monsieur Luis Freitas de Oliveira, demeurant 3 place des Bergues CH-1201 Genève, Monsieur Stephen Gosztony, demeurant 40 Grosvenor Place London, England SW1X 7GG United Kingdom, Monsieur Giordano Lombardo, demeurant 6 Galleria San Carlo I-20122 Milan, Monsieur Attilio Molendi, demeurant 2 Viale Bezzi I-20146 Milan, Madame Nilly Sikorsky, demeurant 3 place des Bergues, CH-1201 Genève, Monsieur Marco Pirondini demeurant, 4 Longfellow Place, Boston, Massachusetts, 02114 USA, Monsieur Antonio Vegezzi, demeurant 34 Pre Felix, CH-1294 Genthod, Monsieur Sandro Pierri, demeurant Galleria San Carlo 6, I-20122 Milan comme Administrateurs pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.

L'Assemblée approuve la ré-élection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.

Pour le compte de Capital Italia, SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009102008/23.

(090122009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Encore Plus Lombardia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 207.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.971.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009100969/13.

(090120889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Quibrony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.912.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009100996/11.

(090121425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

EF Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.569.300,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 135.161.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EF Investments (Luxembourg) S.à R.L. qui s'est tenue en date du 22 juin 2009 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, London W1S 4PD;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance;

- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres (Grande-Bretagne), Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street;

- Robert SMEELE, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug (Suisse), Grafenauweg, 10;

- Armand HAAS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, Espace Pétrusse, « Le Dôme ».

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2009:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2009101475/30.

(090121021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

PKB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.410.

—
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009100997/11.

(090121424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

**ERIKS Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Baudoin Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1140 Soleuvre, 11, Zone Industrielle "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 64.131.

—
L'an deux mille neuf.

Le treize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAUDOIN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1818 Howald, 18, rue des Joncs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.131 (NIN 1998 2208 338),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 7 avril 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 505 du 9 juillet 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 413 du 4 juin 1999;

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 178 du 7 mars 2001;

- suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 29 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 498 du 3 juillet 2001.

Le capital de la société s'élève actuellement au montant de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

2.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-4410 Soleuvre, Zone Industrielle "Um Woeller", numéro 11, avec modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Siège. (Alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Soleuvre.

3.- Changement de la dénomination sociale en ERIKS Luxembourg S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. La société a adopté la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ERIKS Luxembourg S.A..

4.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

5.- Refonte complète des statuts.

6.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et constate que le capital social s'élève à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Howald à Soleuvre et de fixer la nouvelle adresse à L-4410 Soleuvre, Zone Industrielle "Um Woeller", numéro 11, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Siège. (Alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Soleuvre.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ERIKS Luxembourg S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. La société a adopté la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ERIKS Luxembourg S.A..

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. La société a adopté la forme d'une société anonyme sous la dénomination de ERIKS Luxembourg S.A..

Art. 2. Siège. (Alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Soleuvre.

La société peut établir, après décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des sièges administratifs ou d'exploitation, succursales, bureaux et agences partout au Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La société aura pour objet, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte d'autrui, la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles et financières, la gestion, le contrôle et la mise en valeur desdites participations; l'acquisition par participations, souscription, achat, prise d'option ou de quelque autre manière que ce soit, de tous titres, actions, obligations et valeurs.

La société utilisera ses fonds pour la réalisation, la gestion et la liquidation d'un portefeuille composé de tous titres, actions, obligations et valeurs ainsi que pour l'acquisition de brevets et autres droits intellectuels que la société souhaiterait posséder et gérer.

Elle s'y attachera plus précisément sous la forme de participations, organisation, études et financement, sous la forme de prêts, d'acomptes ou de cautions ou sous quelque autre forme que ce soit. Elle peut notamment effectuer tous dépôts et transactions concernant les biens mobiliers et immobiliers.

La société aura en outre pour objet l'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation, la distribution et la représentation, pour son propre compte et pour le compte d'autrui, de tout matériel électrique et électronique, d'objets en caoutchouc, de courroies de transmission, roulements, tous objets servant à la transmission d'énergie et autres fournitures industrielles.

Elle pourra également faire toutes les opérations civiles, commerciales ou industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou partie, à l'une ou l'autre subdivision de son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter le développement ou la réalisation.

Elle pourra entretenir des relations de toutes manières possibles avec d'autres sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser, même indirectement, celui de la société.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives. Chaque actionnaire peut cependant, à tout moment et à ses frais, demander la conversion d'une partie ou de la totalité de ses actions en titres au porteur et inversement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital social peut, par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale, délibérant selon les conditions requises pour toute modification des statuts, être augmenté en une ou plusieurs fois.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital social de la société pourra être porté à un million deux cent quarante mille Euros (€ 1.240.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, l'article 5 de ces statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lorsqu'une augmentation de capital décidée par le conseil d'administration contient une prime d'émission, son montant sera inscrit de plein droit, après décompte éventuel des frais, sur le compte indisponible appelé "Prime d'émission", lequel, tout comme le capital, servira de garantie vis-à-vis des tiers, et uniquement suite à une décision de l'assemblée générale délibérant selon les conditions posées par l'article 30 des présents statuts, il pourra être réduit ou augmenté, sans préjudice du droit du conseil d'administration d'incorporer celui-ci dans le capital, tel que prévu dans le présent article.

Art. 8. Droit de souscription préférentielle. Lors de toute augmentation de capital, les nouvelles actions souscrites en espèces doivent tout d'abord être offertes aux actionnaires au prorata du nombre de leurs actions.

L'ouverture de la souscription ainsi que son délai d'exercice seront déterminés par l'assemblée générale respectivement l'actionnaire unique ou par le conseil d'administration intervenant dans le cadre du capital autorisé, et communiqués conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les actionnaires qui, à l'échéance du délai de souscription, n'ont pas exercé ou négocié leur droit de souscription préférentielle, y auront renoncé de plein droit et les actionnaires restants ou l'un d'entre eux pourront librement souscrire au montant non encore souscrit, à moins que l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui doit délibérer sur l'augmentation de capital, n'en décide autrement.

Le droit de souscription préférentielle peut cependant, dans l'intérêt de la société, être limité ou supprimé, soit par décision de l'actionnaire unique respectivement l'assemblée générale délibérant dans les formes requises pour toute modification des statuts, soit par le conseil d'administration intervenant dans le cadre du capital autorisé, tout ceci conformément à l'article 32-3, paragraphe 5, de ladite loi.

Art. 9. Amortissement du capital. Le capital social peut être amorti sans être réduit par voie de remboursement des actions qui représentent le capital à l'aide d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à l'article 69-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 10. Réduction de capital. Il ne peut être procédé à une réduction de capital que par décision de l'actionnaire unique respectivement par décision de l'assemblée générale délibérant selon les conditions requises pour toute modification des statuts, et ce en traitant de manière égale les actionnaires se trouvant dans les circonstances analogues.

Les convocations mentionneront la manière selon laquelle la réduction proposée sera exécutée ainsi que le but de l'opération.

Art. 11. Avant cause. Les droits et obligations attachés à un titre suivent, en quelque main qu'il passe. La possession d'un titre implique l'adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales respectivement l'actionnaire unique et du conseil d'administration respectivement l'administrateur unique.

Art. 12. Emission d'obligations. La société peut, à tout moment, créer et émettre des bons de caisse, des obligations hypothécaires ou autres par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique qui déterminera le type et les conditions des emprunts obligataires.

Cependant, les obligations convertibles ou les obligations avec droit de souscription ne pourront être émises que suite à une décision de l'actionnaire unique respectivement l'assemblée générale, délibérant comme pour une modification des statuts, qui peut néanmoins, aux mêmes conditions et durant les mêmes périodes que celles prévues dans le cadre du capital autorisé, conférer au conseil d'administration le pouvoir d'émettre de telles obligations en une ou plusieurs fois pour un montant maximum bien déterminé.

Art. 13. Indivisibilité des titres. Les titres sont indivisibles à l'égard de la société.

La société peut suspendre l'exercice des droits afférents à un titre faisant l'objet d'une copropriété jusqu'à ce qu'une personne, parmi celles possédant un droit sur ce titre, soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 14. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 15. Présidence - Réunions. Le conseil d'administration élit un président et se réunit à sa demande, à l'endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué à la demande de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci devra alors désigner une personne physique comme mandataire pour l'exercice de ses fonctions.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 16. Procès-verbaux. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans les procès-verbaux rédigés par le président et le secrétaire qui les signent avec les administrateurs qui le souhaitent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par un administrateur ou par une personne désignée spécialement à cet effet par un administrateur au moins.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 17. Pouvoirs. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

Art. 18. Gestion journalière - Comité de Direction. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Les premiers administrateurs délégués peuvent être nommés par l'Assemblée Générale.

Il peut également constituer tous comités de direction et commissions consultatives ou techniques, permanents ou non, composés de membres choisis à l'intérieur ou à l'extérieur du conseil, et conférer tous pouvoirs spéciaux à quelque mandataire que ce soit, dont il détermine les compétences et la rémunérations éventuelles fixe ou variable.

Art. 19. Représentation. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 20. Surveillance. La surveillance de la société, des comptes annuels et de la régularité des opérations à mentionner dans ces comptes est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée Générale

Art. 21. Composition - Pouvoirs. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 22. Assemblées. Chaque année, se réunit, au siège social ou en tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans les convocations, une assemblée générale, appelée "assemblée annuelle", le deuxième lundi du mois de décembre à seize heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale peut en outre être convoquée en séance extraordinaire aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Elle doit être convoquée sur la demande d'actionnaires possédant au moins un cinquième du capital social.

Art. 23. Convocations. L'assemblée générale, aussi bien assemblée annuelle qu'extraordinaire, est convoquée à la demande du conseil d'administration ou du (des) commissaire(s) éventuel(s).

Les convocations contiendront l'ordre du jour et seront envoyées conformément aux dispositions légales en la matière.

Lorsque toutes les actions sont présentes ou représentées, l'assemblée est valablement constituée sans qu'il soit nécessaire de démontrer que toutes les formalités de convocation ont été respectées.

Art. 24. Admissions aux assemblées générales. Le conseil d'administration peut décider que pour être admis à l'assemblée, les propriétaires de titres au porteur doivent effectuer le dépôt de leurs titres, au siège social ou aux établissements désignées dans les avis de convocation, cinq jours au moins avant l'assemblée et que les propriétaires d'actions nominatives sont admis à l'assemblée sur présentation de leur certificat d'inscription dans le registre des actionnaires, à condition qu'ils y aient été inscrits au moins cinq jours avant l'assemblée.

Art. 25. Représentation. Tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire qui ne doit pas être actionnaire lui-même. Le mandat spécial peut être donné par lettre, télex ou télécopie.

Art. 26. Bureau. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par une autre personne désignée par l'assemblée.

Le président nomme le secrétaire, qui ne doit pas être actionnaire.

Art. 27. Report. Tout assemblée générale, aussi bien assemblée annuelle qu'extraordinaire, peut être reportée durant la séance au plus tard à trois semaines par décision du conseil d'administration. Toutes décisions prises lors de cette assemblée sont annulées.

L'assemblée suivante a le droit de délibérer définitivement sur le même ordre du jour. Les formalités d'admission à l'assemblée et de représentation à l'occasion de la première assemblée restent valables pour la deuxième.

Art. 28. Droit de vote. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve de limitations fixées par la loi.

Dans le cas d'achat ou de prise en gage par la société d'actions propres, le droit de vote lié à ces actions est suspendu.

Art. 29. Délibération - Procès-verbaux. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour, même s'il s'agit de la démission d'administrateurs ou de commissaires.

Sauf dans les cas prévus par la loi ou les présents statuts, l'assemblée peut délibérer valablement à la majorité des voix, quel que soit le nombre d'actions représentées.

Si, lors d'une nomination, la majorité n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est alors procédé pour chaque poste vacant, à un nouveau vote entre les deux candidats qui ont récolté le plus grand nombre de voix. En cas de parité après ce nouveau vote, le candidat le plus âgé est alors nommé.

Le vote secret n'est obligatoire que si la majorité des actionnaires présents ou représentés le demandent.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par un administrateur ou par une personne désignée spécialement à cet effet par un administrateur au moins.

Art. 30. Majorité spéciale. Si l'assemblée générale doit statuer sur une augmentation ou une réduction du capital social, la fusion de la société avec une autre, scission ou la dissolution de la société ou toute autre modification des statuts, elle peut alors délibérer valablement si une mention spéciale a été apportée dans les convocations en ce qui concerne les modifications proposées et lorsque ceux qui assistent à l'assemblée représentent au moins la moitié du capital social.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra alors délibérer valablement, quelle que soit la part de capital représentée.

Aucune modification ne sera approuvée si elle ne reçoit pas au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Exercice social - Comptes annuels - Répartitions - Réserves

Art. 31. Exercice social. L'exercice social commence le premier septembre et se clôture le trente-et-un août de chaque année.

A cette dernière date, le conseil d'administration ou l'administrateur unique dresse l'inventaire et établit les comptes annuels et son rapport de gestion.

Au plus tard quinze jours avant l'assemblée, les comptes annuels et autres documents repris à l'article 73 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance et en recevoir des copies.

Les comptes annuels et le rapport de gestion et le rapport du (des) commissaire(s) sont envoyés avec les convocations aux propriétaires d'actions nominatives.

Art. 32. Distribution. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, décide chaque année de son affectation.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 33. Dissolution. La dissolution de la société peut être prononcée à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique délibérant dans les formes requises pour toute modification des statuts.

Art. 34. Liquidation. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée conformément à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée.

Art. 35. Répartition. Après apurement de toutes les dettes et charges de la société ou la consignation des fonds nécessaires, le solde sera réparti entre toutes les actions en proportion de leur délibération.

Art. 36. Droit commun. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont proces-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. KIEFFER, M. FUNCK, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 juillet 2009. Relation: ECH/2009/984. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 03 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009103511/309.

(090124189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Phebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.688.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009101002/11.

(090124122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.
